



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt**

Rennes le 5 juin 2013

SYNTHESE DES ASSISES DE L'INSTALLATION EN BRETAGNE

Synthèse des travaux des groupes – propositions validées en CRIT

L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'un consensus relativement large et peuvent être considérées comme étant la contribution de la Bretagne à la réflexion sur les évolutions de la politique nationale de soutien à l'installation en agriculture.

Synthèse Groupe n° 1 (Président : Benoît CHAMPALAUNE, Secrétaire : Paul RAPION)

Le premier groupe de travail a réfléchi sur les cibles et les outils financiers de l'installation. En premier lieu, trois freins ont été identifiés pour développer l'accès aux aides :

- Le risque de remboursement,
- L'accès à la qualification,
- Les délais trop importants pour la délivrance des aides.

Un certain nombre d'évolutions ou de pistes de réflexion ont été identifiées.

En ce qui concerne les critères d'accès aux aides à l'installation, le groupe de travail estime que :

- La référence à la ½ SMI devrait être supprimée, les seuls critères à prendre en compte devraient être le professionnalisme du jeune ainsi que la viabilité économique de son projet.
- Le relèvement de la limite des 40 ans doit être porté par la France auprès de la Commission notamment pour tenir compte du relèvement de l'âge du départ à la retraite.

Le groupe de travail a également émis un certain nombre de préconisations des outils financiers actuels :

- Revalorisation de la DJA,
- Simplification de la procédure d'octroi des prêts bonifiés.

Enfin des propositions ont été faites quant à la mise en place de nouveaux outils :

- Mise en place d'une boîte à outils permettant à tout porteur de projet de disposer de l'ensemble des aides, calculé sur un équivalent subvention qu'il pourrait actionner en fonction de ses besoins et des contraintes propres à chaque dispositif d'aide,
- Mise en place d'un guichet unique d'information sur l'ensemble des aides,
- Mise en place de fonds de garantie et de fonds d'investissements,
- Diminution du seuil d'intervention d'Oséo afin de permettre un accès plus large aux agriculteurs à la garantie publique.

Un débat a eu lieu sur la mise en place d'une condition d'inscription à la MSA (activité agricole de + de 50%), mais une expertise juridique complémentaire semble nécessaire.

Synthèse Groupe n° 2 (Président : Franck PELLERIN, Secrétaire : Didier MAROY)

Le deuxième groupe a travaillé sur l'accompagnement des porteurs de projets. Les préconisations ont été validées en CRIT.

En premier lieu, une meilleure prise en compte de l'émergence a été souhaitée. Celle-ci passerait par :

- La création d'un statut du « futur installé »,
- La mise en œuvre d'une offre de services multipartenaires ciblée sur l'accompagnement de l'émergence et organisée autour des PII.

Le second point pour lequel le groupe de travail a souhaité des évolutions est l'amélioration de la professionnalisation du conseiller et accompagnant, celle-ci passant par :

- La mise en place d'un statut unique « agri formateur » pour tous les agriculteurs qui accompagnent les porteurs de projet,
- Un renforcement de l'uniformisation des pratiques des conseillers PII,
- Un accompagnement et une formation permanente des conseillers.

En ce qui concerne le financement de l'accompagnement et des porteurs de projets, un certain nombre d'évolutions ont été souhaitées :

- Simplification de l'accès aux dispositifs de formation pour tous les porteurs de projets,
- Mise en place d'un chéquier formation lors de l'installation, utilisable également après l'installation,
- Mise en place de financement pour l'émergence et le suivi post-installation.

Enfin, le groupe de travail a souhaité qu'une réflexion soit menée pour mettre en œuvre les conditions d'une réelle appropriation par le porteur de projet des données économiques de sa future entreprise. Il a été également souhaité que les PDE intègrent systématiquement un calcul de résistance des projets aux aléas de la conjoncture économique.

Le sujet de l'attractivité du métier d'agriculteur mais également de salarié agricole n'a pas été spécifiquement abordé, mais reste un sujet permanent et important pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne. Le salariat agricole peut être une étape formatrice et un tremplin vers l'installation.

Synthèse Groupe n° 3 (Présidente : Danielle EVEN, Secrétaire : Philippe TOUZE)

En ce qui concerne la transmission des exploitations, les réflexions de ce groupe ont porté sur trois axes :

En premier, il s'agira de modifier la procédure de *Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité (DICA)* afin de renforcer et d'anticiper cette étape de préparation de la transmission en :

- Partant du principe que transmettre son exploitation pour l'installation d'un jeune devrait être une « obligation morale » et que toute exploitation peut permettre une installation,
- Proposant un outil moins administratif et plus incitatif pour les cédants,
- Le faisant parvenir 5 ans avant l'âge présumé de départ en retraite,
- Permettant au futur cédant de bénéficier d'un accompagnement.

En deuxième lieu, le groupe de travail a souhaité que soit créé un statut du « cédant ». Celui-ci serait :

- Basé sur un objectif de transmission pour installation,
- Avec une incitation à maintenir le potentiel de production, la qualité des outils et des ateliers par une poursuite des investissements en fin de carrière, en particulier pour investissements de modernisation, d'amélioration pour une viabilité pérenne,
- Permettant de bénéficier d'avantages divers (fiscaux, information, accompagnement, ...).

En troisième lieu, il a été demandé la mise en place de Points Info Transmission, fonctionnant sur le principe des Points Info Installation (PII) et bénéficiant de financements spécifiques. Le partenariat avec les filières paraît essentiel pour améliorer le travail sur la transmission des exploitations agricoles.

Enfin, le groupe a souhaité qu'une boîte à outils (cédants) soit mise en œuvre. Celle-ci s'appuyant sur les Répertoires Départ Installation comprendrait :

- La mise en place d'une base cédants,
- Des outils de défiscalisation du type déduction pour investissement.

Synthèse Groupe n° 4 (Présidente : Sophie ENIZAN, Secrétaire : André DESPINASSE)

En ce qui concerne la problématique du foncier, le groupe de travail a estimé que les outils et réglementations actuels étaient essentiels pour le maintien d'une bonne dynamique de l'installation. Cependant, un certain nombre d'évolutions a été souhaité.

Pour le contrôle des structures, il a été demandé :

- De mettre en œuvre des dispositifs réglementaires pour en limiter le contournement,
- Un allongement du délai d'attribution en cas de candidature unique,
- Un renforcement des sanctions (réduction de DPU) en cas d'exploitation sans autorisation.

Au sujet du contrôle des structures, les propriétaires ont rappelé leur attachement à la possibilité de pouvoir choisir leurs locataires.

Des évolutions du statut du fermage ont également été souhaitées. Elles portent sur :

- Un élargissement de la cessibilité des baux,
- Un renforcement de l'intérêt des baux de carrière.

Le groupe de travail a également souhaité des évolutions en ce qui concerne la SAFER :

- Amélioration de la transparence de ses activités,
- Amélioration des liens entre le Répertoire Départ Installation (RDI) et la SAFER,
- Possibilité pour la SAFER de pouvoir dissocier lors des préemptions les moyens de productions (terres et bâtiments) de l'habitat.

Enfin, il a été demandé que la protection des terres agricoles soit renforcée par :

- Un renforcement du rôle des CDCEA, articulé avec les outils SCOT et PLU,
- Une possibilité d'augmentation forte de la TFNB en cas de non exploitation de terres agricoles,
- Une simplification de la procédure de contrainte de remise en valeur des terres agricoles,
- Une limitation stricte des compensations en cas de préemption de terres pour un projet d'intérêt général,
- Une mise en œuvre plus simple des procédures ZAP et PAEN.

Synthèse des propositions concernant la Gouvernance

La problématique de la Gouvernance a été traitée via l'envoi d'une centaine de questionnaires aux Membres des CDI, CDOA Installations et CRIT.

Des réponses, il ressort :

- Une demande de renforcement de l'échelon régional tant au niveau pilotage qu'au niveau coordination,
- Un souhait de voir le pilotage départemental uniquement porté par les CDOA Installation,
- La mise en place d'un échelon national basé sur la stratégie et les évolutions réglementaires.

Les travaux engagés dans le cadre des Assises de l'Installation en Bretagne vont se poursuivre au niveau du Comité Régional Installation Transmission (CRIT) en place depuis 2007, en cohérence avec les conclusions des Assises de l'installation en Bretagne.

Les chantiers suivants seront ainsi lancés :

- **Outils financiers** : poursuivre les réflexions menées par la filière porcine en matière de financement et de garantie,
- **Accompagnement** : poursuivre le travail sur l'accompagnement de l'émergence,
- **Transmission** : travailler à la mise en place d'un Point Info Transmission (la Bretagne souhaitant être une région expérimentale),
- **Foncier** : améliorer les relations RDI/SAFER, rédiger un guide régional de la gestion du foncier.